

Stage EAD

Infos pratiques

- > ECTS : 1,5
- > Niveau d'étude : BAC +2
- > Période de l'année : Enseignement sixième semestre
- > Composante : Sciences sociales et administration

Présentation

Dans le cadre de la Licence 3 Histoire de l'art et archéologie EAD la réalisation d'un stage au cours de l'année universitaire est obligatoire. Le stage doit être d'une durée de 21 jours minimum. Le stage peut être échelonné dans un semestre, voire dans l'année (S1 et S2) : il n'est pas obligatoire qu'il se déroule pendant 21 jours consécutifs. Le stage ne doit en aucun cas empêcher la ou le stagiaire de suivre son cursus universitaire. Le contenu du stage par l'étudiante elle-même ou par l'étudiant lui-même est indispensable : elle fait partie de l'expérience pré-professionnalisante.

Objectifs

Le stage permet d'explorer concrètement les différents débouchés professionnels auxquels conduit la formation.. Dans tous les cas, le stage doit être en lien avec le domaine de l'histoire de l'art, mais il peut s'agir de tâches variées, ou bien de responsabilités ciblées au sein de la structure d'accueil.

Évaluation

À la fin du stage, la ou le stagiaire rédige un rapport de stage (dont les détails seront publiés dans la plateforme Cours en Ligne), lequel doit être rendu à la fin de l'année universitaire et au plus tard à la fin des examens de rattrapage.

Contact(s)

- > **Claude Pouzadoux**
Responsable pédagogique
pouzadoc@parisnanterre.fr